

Absent excusé : Jean Bobillier


DELIBERATIONS


 **Assiette et destination des coupes de bois 2014 :**

Le programme 2014 des coupes de bois dans la forêt communale a été présenté par Mr Stéphan Paillard de l'ONF. Il prévoit un prélèvement de 1635 m³ de résineux et 1700 m³ de feuillus. Le Conseil Municipal retient la proposition. Les recettes attendues sont de 62 000 Euros.

La création d'une portion de piste (500 mètres) facilitera l'exploitation de la coupe parcelle 14, diminuant son coût d'exploitation.

Pour information : en 2013, les ventes de bois s'élèveront au total à 69 871 € lorsque toutes les coupes seront terminées (ventes en unités de produits).

 **Programme de travaux dans la forêt communale :**

Un programme de travaux dans la forêt communale est proposé comme chaque année, prévoyant des travaux sylvicoles notamment, des dégagements manuels de plantations et de régénérations naturelles.

Le Conseil Municipal retient une partie des travaux proposés. Les dépenses prévisionnelles sont de 8650 Euros.

 **Baux de terrains communaux à Montnoiron :**

Le Conseil Municipal renouvelle les baux de Messieurs Jean-Charles Parrenin et Cyrille Arguedas. Les conditions de location sont identiques aux précédentes. La durée est de 9 ans. Le prix de fermage sera actualisé annuellement suivant l'indice d'évolution, conformément à l'arrêté préfectoral en cours.

	Parcelles	Superficies	Montant
PARRENIN Jean-Charles	Communal Dessus (A 50p) (partie est) Sous les Cerniers (A 304)	7 ha 03 a 6 ha 27 a	1 580.58 €
ARGUEDAS Cyrille	Le Ban (A50) Communal Dessus (A 50p) (partie ouest)	16 ha 07	1 909.76 €

 **Don de l'Association « Les Amis de l'Eglise » :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Les Amis de l'Eglise » a décidé d'octroyer un don de 2 000 €. à la commune.

Le Conseil Municipal accepte ce don. Il remercie ses membres pour leur implication.

 **Location appartement communal 10 Grande Rue :**

Suite à l'annonce de l'appartement situé au-dessus de la salle des fêtes qui sera libre fin mars, une demande de Mme Laura Etevenard a été reçue en mairie pour louer cet appartement.

Le Conseil Municipal attribue la location de ce logement à Mme Laura Etevenard. Le montant du loyer est fixé à 400 €.



○ **Travaux dans le logement communal au dessus de la salle des fêtes :**

Aucun travail de rénovation n'a été réalisé par la commune depuis quelques dizaines d'années dans cet appartement communal.

Il sera libre au 20 mars 2014.

Il est décidé de réaliser des travaux, essentiellement peintures, électricité (normes).

Des devis sont attendus.

Les travaux sont prévus dès la libération du logement.

○ **Démarrage de l'étude pour aménagements dans le village :**

Le cabinet « *Tant qu'il y aura des rues en herbe* » a été retenu pour aider la commune à réfléchir sur des axes d'aménagements pour l'avenir. (Voir info précédente).

« *Les aménagements dans notre Commune méritent d'être réfléchis et étudiés ensemble afin de rester en cohérences, évitant des traitements isolés, décalés avec l'existant ou le futur et sans harmonie d'ensemble...* » ... / ...

Une première réunion a eu lieu. D'autres suivront pendant une durée d'un an environ.

Le futur Conseil Municipal y participera activement. Les habitants y seront associés.

❧ ❧ ❧ **INFORMATIONS** ❧ ❧ ❧

● **Durée de validité des cartes nationales d'identité :**

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de 5 ans concerne les nouvelles cartes d'identités sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures ainsi que les cartes d'identités sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Inutile de se déplacer, la prolongation est automatique ; elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur la carte ne sera pas modifiée.

● **Dates des horaires des classes à appliquer / réforme des rythmes scolaires :**

Une réunion s'est tenue en mairie d'Indevillers le 28 janvier 2014 afin de décider des horaires à mettre en œuvre pour l'application de la réforme suite au décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Les 4 enseignantes, 2 parents d'élèves, le président de la communauté de communes de Saint Hippolyte et 3 maires (un excusé) participaient à cette réunion.

Après un échange sur les options avancées, le principe retenu consiste à ajouter des cours le mercredi matin, conserver les horaires actuels pour tous les matins, augmenter la pause méridienne en retardant l'entrée de l'après-midi d' ¼ d'heure, avancer l'horaire de sortie de 30 minutes le soir.

INDEVILLERS	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi
Matin	8h35 – 11h35	8h35 – 11h35	8h35 – 11h35	8h35 – 11h35	8h35 – 11h35
Après-midi	13h50 – 16h05	13h50 – 16h05	----	13h50 – 16h05	13h50 – 16h05

Dans le courrier qu'ils ont adressé à Monsieur l'Inspecteur, les quatre maires l'ont interpellé sur les « interrogations », déjà formulées verbalement, quant à cette réforme. Sa mise en œuvre avec ses conséquences, notamment dans notre environnement rural (organisation des familles selon leurs situations, organisation de l'accueil périscolaire de communes éloignées) nous semble avoir été beaucoup trop mal préparée.

● **Ramassage des encombrants :**

La date exacte n'est pas encore définie. Il devrait avoir lieu fin mars, début avril.